



Gestion des Organisations Agricoles et Agroalimentaires

Parcours Management des Entreprises d'Horticulture et du Paysage
Niveau 6

Apprentissage

> Préparation à la vie active par une qualification professionnelle

Chef(-fe) d'entreprise, chef(-fe) d'équipe, conducteur(-trice) de travaux, chef(-fe) de culture, chef(-fe) de projet en paysage ou en horticulture

Spécificités de la formation

- ✔ Une **formation en alternance** ou en **formation initiale**
- ✔ Possibilité d'**individualisation de parcours**
- ✔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- ✔ **2 établissements de formation supports** : UFR des Sciences et Le Fresno
- ✔ Des **intervenants professionnels spécialisés** : producteur, entrepreneur, Bureau Horticole Régional
- ✔ Des **équipements et matériels professionnels**
- ✔ La participation à **des salons professionnels**
- ✔ Etude dans **entreprises horticoles et du paysage**

lefresne-angers-segre.fr ←

La réussite se cultive ici.

Pour en savoir plus :



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
RÉVÈLE TON TALENT



Validation du diplôme

Les acquis sont évalués par contrôle terminal pour chaque unité d'enseignement. La fin d'étude donne lieu à une soutenance orale.

Contenu de la formation

L'enseignement regarde les nécessités d'un management optimal : commerce, communication, organisation, gestion financière et décisionnelle de l'entreprise.

> Des enseignements professionnels

- Connaissance de la filière horticole ou aménagement paysager
- Compléments de biologie végétale
- Commerce
- Connaissance de l'entreprise et droit des sociétés
- Gestion et décision
- Gestion financière
- Communication anglais technique et commercial
- Options : gestion de la production assistée par ordinateur ou Introduction à la labellisation pour entreprises d'horticulture et de paysage
- Approche globale
- Projet tuteuré en entreprise pour les étudiants formation initiale

> Modalités de formation

1789 **HEURES**
de parcours complet
de formation sur 1 an

15 **SEMAINES**
par an en centre. Le reste
du parcours étant en entreprise

Conditions d'admission et inscription

Admission

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5 : BTSA PH, BTSA AP, BTSA TC, BTSA Productions végétales, DUT Génie Biologique, L2 Sciences et technologies mention Sciences de la vie.
- Titulaire d'un Bac+2 : nous contacter

Inscription

- Inscription auprès du centre : remplir un dossier auprès du CFAA49
- E-candidature auprès de l'université d'Angers : ecandidature
- Validation de l'inscription par un jury
- Validation de projet

Spécificités de l'apprentissage

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Pour la voie scolaire, des bourses peuvent être accordées aux étudiants.

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

RNCP 40290 - Certificateur : Université d'Angers
Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2029



→ lefresne-angers-segre.fr

CFAA 49 site Angers Le Fresnoy
BP 43627
49036 Angers CEDEX 01
T. : +33 (0)2 41 68 60 03
cfppa.angers@educagri.fr